

Égalité

Fraternité

Réf. 2022-

Rectorat

Division du Budget et de l'Aide à la Décision Bureau expertise & appui aux réformes

DBAD INFO ETAB

I-enq_dbad@ac-aix-marseille.fr

Dossier suivi par : Simon Flores 04.42.91.72.42 Sarah Moulin

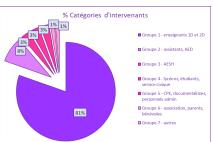
ENQUÊTE « DEVOIRS FAITS »VAGUE DE PRINTEMPS

Information aux établissements publics et privés s/contrat

Retour de l'enquête « devoirs faits » de mars 2023

Les heures assurées par les enseignants des premier et second degrés représentent 81% des heures effectuées par les personnels.

La participation horaire moyenne des volontaires service civique s'établit à presque 7h par semaine. Celle des enseignants du 2D s'élève à près de 3h hebdomadaire.



Les établissements publics ont déclaré 35 **conventions passées** avec des associations, pour un montant de **209 223€,** où le REP+ compte pour plus de la moitié.

Les élèves de niveau 6ème restent prioritaires en bénéficiant de près de 2h hebdomadaires.

Nature etab	6e	5e	4e	3e	Tous niveaux
PUBLIC	1,8	1,5	0,5	0,8	1,6
Hors EP	1,9	1,6	0,5	0,8	1,6
REP	1,6	1,4	0,5	0,8	1,5
REP+	1,6	1,1	0,8	1,0	1,4
PRIVE_SOUS_CONTRAT	1,0	1,0	0,8	1,5	1,0
Total général	1,7	1,4	0,6	0,9	1,5

Le volume horaire moyen consacré au dispositif au printemps 2023, d'1h30 hebdomadaire, est en légère baisse par rapport à l'automne 2022.

Parmi les effets positifs les plus fréquemment observés sur les élèves, on constate un travail personnel davantage réalisé (38%), une amélioration des résultats scolaires (21%) et une amélioration des relations avec les adultes (19%).

Trois des principaux leviers utilisés par les établissements pour recruter les élèves dans le dispositif sont **l'avis des conseils de classe** (28% en 6e) et les **résultats des évaluations** (1/4 en 6e). Le **recours au volontariat et à la demande de la famille** est favorisé pour 28% en 6e et 44% au-delà. L'inscription obligatoire relève de l'exception (6% en 6e, 9% au-delà).

Afin de mieux piloter le dispositif, les chefs d'établissement déclarent souhaiter une augmentation des moyens en heure et une dotation annuelle globale anticipée.

Calendrier

Prochaine échéance : Enquête semestrielle --> Prise d'information pour la vague 1 de 2023-2024 en novembre 2023.

10/03/2023 : Lancement de l'enquête auprès des 344 collèges et LP ayant le niveau 3ème, publics et privés s/contrat. **Taux réponse** : **70%**.

Le taux d'élèves bénéficiaires du dispositif « devoirs faits » de 33,1% est en hausse rapport à l'automne 2022.

La part d'élèves bénéficiant du dispositif au printemps 2022 était de 30,9 % dans l'académie. Cette proportion a diminué à l'automne 2022 (29,2%) pour remonter au printemps 2023.

Nature étab	6e - Nb d'élève "Devoirs faits"	5e - Nb d'élève "Devoirs faits"	4e - Nb d'élève "Devoirs faits"	3e - Nb d'élève "Devoirs faits"	DF_Nb élèves total	Nb élèves RS 2022	% élèves participants
PUBLIC	10 723	7 270	5 691	6 219	29 903	92 262	32,4%
COLLEGE	10 713	7 265	5 686	5 743	29 407	91 634	32,1%
REP+	2 055	1 249	1 179	1 319	5 802	11 393	50,9%
REP	1 530	1 027	770	823	4 150	12 889	32,2%
EDUCATION PRIORITAIRE	3 585	2 276	1 949	2 142	9 952	24 282	41,0%
HORS EP	7 128	4 989	3 737	3 601	19 455	67 352	28,9%
LP LYCEE DES METIERS	10	5	5	476	496	628	79,0%
PRIVE_SOUS_CONTRAT	1 369	1 071	849	1 095	4 384	15 875	27,6%
COLLEGE	1 369	1 071	826	840	4 106	15 505	26,5%
LP LYCEE DES METIERS	0	0	23	255	278	370	75,1%
Total général	12 092	8 341	6 540	6 295	33 268	100 376	33,1%

En mars 2023, la moitié des élèves de REP+ et un tiers des élèves de REP sont bénéficiaires du dispositif.

Dans les lycées professionnels, près de 80% des élèves scolarisés en 3ème bénéficient de ce dispositif dans le public et les 3/4 dans le privé.

Parmi l'ensemble des élèves bénéficiant du dispositif, 36% sont des élèves du niveau $6^{\text{ème}}$, 25% du niveau $5^{\text{ème}}$ et 20% à 19 % pour les autres niveaux.

Les 2/3 des groupes de travail « Devoirs faits » comptent entre 6 et 10 élèves.

Méthodologie : basée sur l'enquête déclarative, transmise via le portail national ORQUESTRA, ces données permettent notamment d'alimenter le suivi des réformes prioritaires de l'état.

Le nombre d'heures moyen est le produit du nb d'élèves déclaré comme bénéficiaire du dispositif par le nombre d'heures déclarées pour chaque niveau, divisé par le nombre d'heures total déclaré.